

Image not found or type unknown



Construction maison cadre RP à LOCATIF

Par **Isagae**, le **27/11/2018** à **18:38**

Bonjour,

Je ne sais pas si j'ai pris la bonne rubrique.

Je souhaiterais faire construire une maison dans un département limitrophe dans le cadre de ma résidence principale.

Cependant, si je me ravise avant la livraison et décide de ne pas habiter dedans, pourrais-je la mettre en location ?!

Sachant que l'emprunt se fera sans prêts aidés ou autre mais dans le cadre d'un prêt pour une résidence principale.

Merci par avance,

Cordialement